

Objet : 2EME EDITION AINPULS 2019

Membres élus présents : MM AROT - BAILLY - MME BERTILLOT - MM. BERTOLOTTI - BORTOT - - MME BRUN-MILLET - MM. BUGAUD - MME DELLABLANCHE - MM. FONTENAT - FRATTA - GALLET - GINOT - MME GUILLOT - MM. JOSEPH - JOUSSEAU - LUGAND - MERCIER - MME NALLET - MM. PENON - VERNE - MME VILLARD

Intervention de Frédéric Bortot, Vice-président Secrétaire

La CPME de l'Ain a sollicité la Chambre pour une participation à la seconde édition de l'évènement "Ainpuls - Accélérateur de projets " qu'elle organise sur le week-end du 22 au 24 mars 2019, dans les locaux du technopole Alimentec. Cet évènement, qui a pour ambition d'accompagner l'innovation des TPE-PME sur la base de "l'open innovation" et du "lean startup", mobilise 13 partenaires, dont la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse.

Pour mémoire, la Chambre s'était positionnée en 2018 comme un des partenaires officiels de la première édition à Chazey-sur-Ain :

- en contribuant financièrement avec une subvention à hauteur de 1 000€,
- en participant au Jury
- et en contribuant techniquement par la mise à disposition des compétences de ses conseillers spécialisés.

Je rappelle que l'EGC était présente sur l'évènement avec 5 jeunes porteurs de projet.

Par mail en date du 23 octobre dernier, la CPME nous propose de renouveler notre partenariat et sollicite une participation financière de 1 500€.

Il vous est donc demandé de bien vouloir donner votre accord pour que la Chambre se positionne comme un des partenaires officiels de cette seconde édition en contribuant à la fois financièrement avec une subvention à hauteur de 1 000€, mais aussi techniquement par la participation au jury et par la mise à disposition des compétences de ses conseillers spécialisés dans un format à préciser avec les organisateurs.

L'Assemblée, vu l'exposé de Frédéric Bortot, Vice-président Secrétaire, donne son accord pour se positionner comme un des partenaires officiels de cet évènement :
-en contribuant financièrement à ce projet avec une subvention à hauteur de 1 000€,
-en participant au Jury,
-et en contribuant techniquement par la mise à disposition des compétences des conseillers spécialisés.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	32
- Nombre de Membres présents	21
- Nombre de voix pour	19
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	2

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT
Vice-président Secrétaire



Patrice FONTENAT
Président

